



# Conseil économique et social

Distr. générale  
8 février 2021  
Français  
Original : anglais

---

## Session de 2021

23 juillet 2020-22 juillet 2021

Point 4 de l'ordre du jour

**Élections, présentations de candidatures,  
confirmations et nominations**

## **Élection de 13 membres du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication**

### **Note du Secrétaire général**

1. En application de ses résolutions [1982/67](#) et [1985/71](#), le Conseil économique et social doit élire 13 membres du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022, afin de pourvoir les sièges qui deviendront vacants le 31 décembre 2021, à l'expiration du mandat des membres suivants : Albanie, Bélarus, Brésil, Cambodge, Colombie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Maroc, Nigéria et Philippines. Le Conseil doit par ailleurs pourvoir un siège revenant aux États d'Afrique et un autre revenant aux États d'Amérique latine et des Caraïbes, qui sont actuellement vacants.
2. L'élection aura lieu à l'occasion des réunions de gestion du Conseil, qui se tiendront le 20 avril 2021.
3. Les membres doivent être élus selon la répartition suivante :
  - a) quatre à choisir parmi les États d'Afrique (dont un pour pourvoir un siège vacant) ;
  - b) quatre à choisir parmi les États d'Asie et du Pacifique ;
  - c) deux à choisir parmi les États d'Europe orientale ;
  - d) trois à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes (dont un pour pourvoir un siège vacant).
4. La composition du Groupe de travail en 2021 figure dans l'annexe à la présente note.



## Annexe

### **Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication**

(34 membres ; mandat de trois ans)

#### **Composition en 2021**

##### **Neuf membres choisis parmi les États d'Afrique<sup>1</sup>**

Cameroun (2023), Côte d'Ivoire (2023), Gambie (2023), Kenya\* (2021), Maroc\* (2021), Nigéria\* (2021)

##### **Sept membres choisis parmi les États d'Asie et du Pacifique<sup>2</sup>**

Arabie saoudite (2023), Cambodge\* (2021), Chine (2023), Kazakhstan\* (2021), Kirghizistan\* (2021), Philippines\* (2021)

##### **Trois membres choisis parmi les États d'Europe orientale**

Albanie\* (2021), Bélarus\* (2021), Fédération de Russie (2023)

##### **Six membres choisis parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes<sup>3</sup>**

Brésil\* (2021), Colombie\* (2021), Guatemala (2023)

##### **Neuf membres choisis parmi les États d'Europe occidentale et autres États<sup>4</sup>**

Allemagne (2023), États-Unis d'Amérique (2023), Italie (2023), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2023)

---

\* Membre sortant.

<sup>1</sup> Trois sièges vacants sont à pourvoir dans ce groupe : un pour un mandat expirant le 31 décembre 2021 et deux pour un mandat expirant le 31 décembre 2023, prenant tous effet à la date de l'élection (voir décision 2021/201 B du Conseil).

<sup>2</sup> Un siège vacant est à pourvoir dans ce groupe, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2023 (voir décision 2021/201 B du Conseil).

<sup>3</sup> Trois sièges vacants sont à pourvoir dans ce groupe : un pour un mandat expirant le 31 décembre 2021 et deux pour un mandat expirant le 31 décembre 2023, prenant tous effet à la date de l'élection (voir décision 2021/201 B du Conseil).

<sup>4</sup> Cinq sièges vacants sont à pourvoir dans ce groupe, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2023 (voir décision 2021/201 B du Conseil).